

MISE À JOUR : VOIE DE CONTOURNEMENT

Lac-Mégantic – 16 mai 2019

349

DB6

Projet de réalisation d'une voie
ferroviaire contournant le centre-ville de
Lac-Mégantic

6211-14-011



APERÇU DE LA PRÉSENTATION

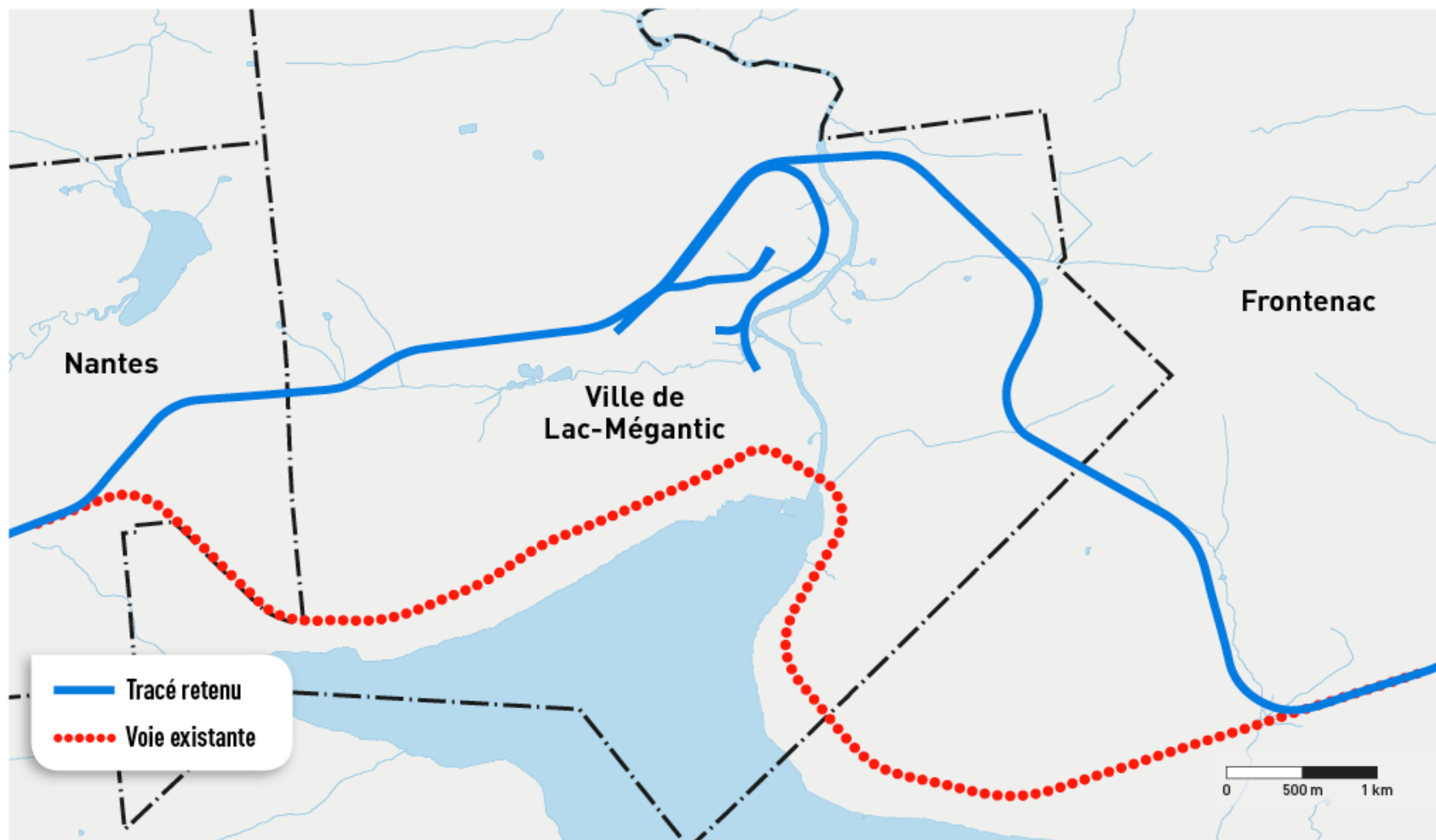
- Mot de bienvenue
- Contexte
- Rôles et responsabilités des différents intervenants
- Mise à jour sur le projet et prochaines étapes
- Période de questions

CONTEXTE

- Le 11 mai 2018, les gouvernements ont annoncé leur appui au projet afin de supporter l'effort de reconstruction de la communauté.
- En août 2018, les propriétaires ont été rencontrés afin d'initier les travaux géotechniques nécessaires pour connaître la composition des sols. Ces travaux ont débuté en décembre et sont maintenant terminés.
- Depuis, les gouvernements ont continué de faire avancer ce projet avec tous les intervenants impliqués.

LE PROJET

Projet de construction de la voie de contournement à Lac-Mégantic



RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- **Ville de Lac-Mégantic et les municipalités de Nantes et Frontenac** : Partenaires essentiels pour faire le lien avec les citoyens et comprendre les attentes de la population.
- **Ville de Lac-Mégantic** : Responsable de l'étude de faisabilité et initiateur du projet notamment pour les audiences publiques du BAPE.
- **AECOM** : Consultant embauché par la Ville de Lac-Mégantic pour effectuer l'étude de faisabilité.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- **Transports Canada (TC)** : Supervise le projet et est le principal bailleur de fonds (60%).
- **Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)** : Mandaté par TC pour l'acquisition des terrains et la gestion des contrats (ex: l'arpentage, l'évaluation des propriétés, etc.).
- **CMQR** : Responsable des plans et devis, de la construction et de l'entretien de la future voie. CMQR participera également au démantèlement de la voie existante.



RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- **Union des producteurs agricoles (UPA) et le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ) :** Représentent certains propriétaires auprès du gouvernement fédéral.
- **Ministère des Transports du Québec (MTQ) :** Bailleur de fonds (40%) et assure le suivi du projet avec TC.
- **Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) :** Responsable de l'accompagnement des municipalités concernées.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- **Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) :** En charge de l'application de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE).
- **Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE) :** Organisme gouvernemental indépendant mandaté par le MELCC pour tenir des audiences publiques.

MISE À JOUR DU PROJET

- a. Étude de faisabilité – Phase 2
- b. Processus du PÉEIE et du BAPE
- c. Acquisition des terrains
- d. Plans et devis
- e. Voies d'évitement
- f. Construction
- g. Démantèlement
- h. Échéancier global



ÉTUDE DE FAISABILITÉ – PHASE 2

- Débutée le 5 juillet 2018, la phase 2 (avant-projet définitif) se poursuit. Le rapport d'AECOM est prévu à l'automne 2019.
- Les rapports géotechniques sont complétés et ont été transmis à AECOM pour être intégrés au rapport de phase 2.
- Les propriétaires recevront des indemnités financières pour les travaux géotechniques réalisés sur leur propriété.
- Le rapport de phase 2 viendra spécifier les paramètres techniques qui serviront à élaborer les plans et devis par CMQR.

PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT (PÉEIE)

- La PÉEIE du projet est en cours, et le ministre du MELCC a mandaté le BAPE pour tenir des audiences publiques sur le projet.
- Suite aux audiences et aux rapports produits, les recommandations approuvées par le gouvernement du Québec seront intégrées aux plans et devis et pourraient avoir un impact sur le projet.
- Des représentants du gouvernement du Québec vous présenteront plus en détails la PÉEIE et le rôle du BAPE après cette présentation.

ACQUISITION DES TERRAINS

- Pour construire la voie de contournement, TC a besoin d'acquérir 82 parcelles de terrain.
- SPAC a reçu le mandat d'acquérir ces terrains et contactera les propriétaires de façon individuelle afin d'entreprendre des négociations de gré à gré.
- Plus tôt cette semaine, TC et SPAC ont rencontré les propriétaires afin de leur expliquer le processus d'acquisition en détail.
- TC et SPAC continuent de collaborer avec l'UPA et le SPFSQ dans le cadre de l'acquisition des terrains.

PLANS ET DEVIS

- TC travaille avec CMQR afin de signer une entente visant à encadrer les activités et les obligations de CMQR pendant le projet.
- CMQR sera responsable de la conception des plans et devis et a l'intention de retenir les services d'une firme d'ingénierie.
- L'étape des plans et devis va s'amorcer lorsque l'étude de faisabilité (rapport de phase 2) sera complétée à l'automne.

VOIES D'ÉVITEMENTS

- En janvier 2019, une demande a été déposée par la MRC du Granit et appuyée par les maires pour relocaliser les activités ferroviaires de Nantes et Frontenac vers le parc industriel de Lac-Mégantic.
- Les coûts et la faisabilité technique doivent être évalués afin de se prononcer sur les options possibles, mais le ministre Garneau s'est engagé à évaluer cette option.
- Cette alternative sera étudiée lors du développement des plans et devis par la firme d'ingénierie de CMQR, afin de s'assurer de rencontrer leurs besoins opérationnels.

CONSTRUCTION

- La phase de construction va s'amorcer une fois les plans et devis complétés et le processus d'acquisition des terrains suffisamment avancé pour que les terrains soient transférés à CMQR.
- CMQR sera le maître d'œuvre lors de la construction et devra retenir les services d'un entrepreneur.
- Pour les propriétés à l'extérieur de l'emprise, des mesures d'atténuation sont prévues pour réduire les impacts pendant la construction et l'exploitation de la voie.

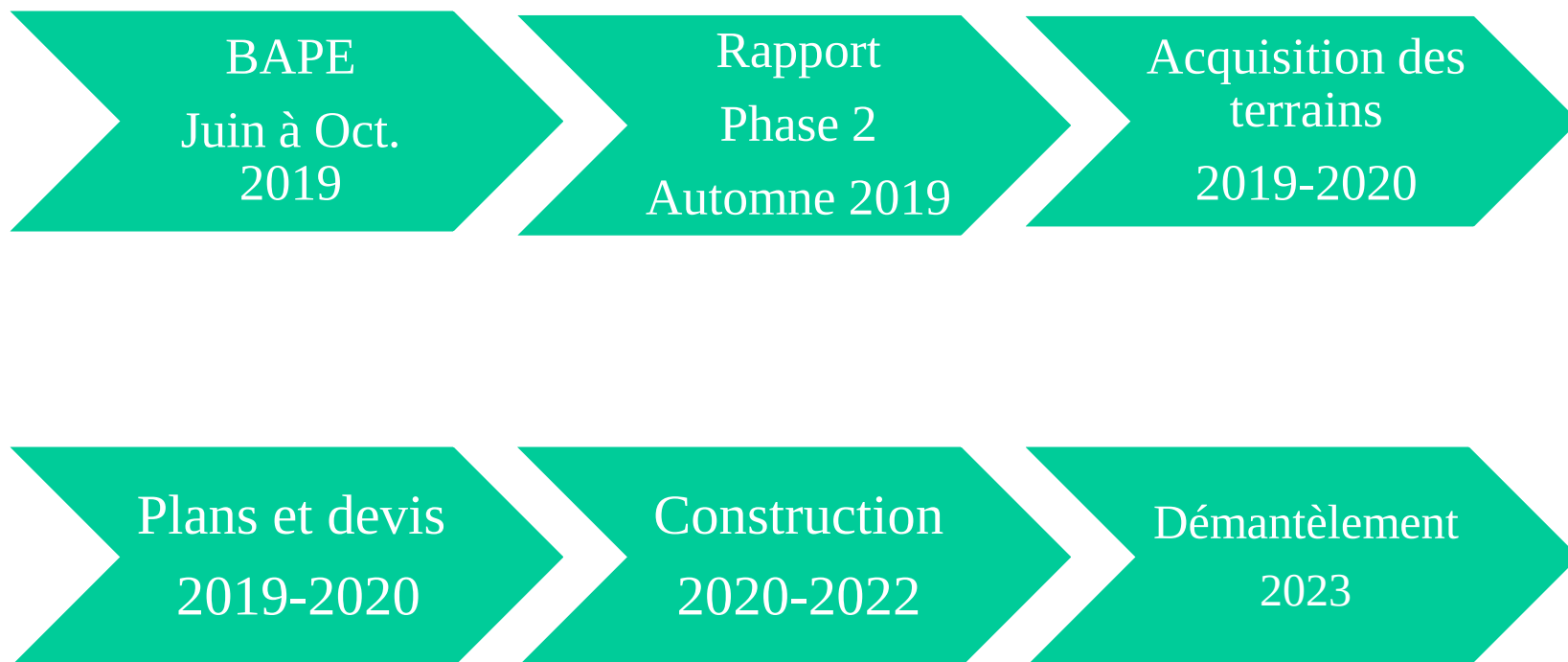
MESURES DE SUIVIS

- Le gouvernement fédéral va mettre en place des mécanismes de surveillance lors de la rédaction des plans et devis et lors de la construction.
- Une firme d'ingénierie sera engagée par TC pour l'appuyer et s'assurer que le projet soit conforme aux attentes et exigences des gouvernements.
- Un mécanisme de coordination est déjà en place entre les différents paliers de gouvernements pour assurer une gestion efficace du projet.

DÉMANTÈLEMENT

- Une fois la voie de contournement en opération, CMQR procédera au démantèlement du rail actuel et transférera les terrains existants du centre-ville à TC.
- Des travaux de décontamination pourraient être réalisés selon l'usage prévu des terrains.
- L'intention du gouvernement fédéral est de transférer ces terrains aux municipalités à des fins publiques.

ÉCHÉANCIER



EN BREF

- TC travaille en étroite collaboration avec les municipalités, le gouvernement du Québec, les syndicats et tous les intervenants afin de minimiser les impacts de la construction sur la population.
- Le gouvernement fédéral va négocier avec les propriétaires et leur offrir une valeur juste et équitable pour leur propriété, incluant des indemnités additionnelles.
- Les prochaines étapes qui débiteront cet été respectent les échéanciers annoncés l'an dernier.
- TC s'engage à informer la population tout au long de l'avancement de ce projet.

LA PÉRIODE DE QUESTIONS SUIVRA LA PRÉSENTATION DU MELCC